

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 17 octobre 2017

Effacement de réseaux : Rue des Genêts - Avenant n°1 à la convention financière conclue pour les travaux d'effacement des réseaux Rue des Genêts - PLOUMOGUER

Lors du conseil municipal en date du 22 novembre M. le Maire a présenté au Conseil Municipal le projet de mise en souterrain des réseaux.

Une convention a été signée entre le SDEF et la commune de PLOUMOGUER afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF dans le cadre de travaux de l'opération d'effacement des réseaux.

Le coût de l'opération est de 70 634.14 euros HT, le financement est le suivant : Financement du SDEF : 50 090.01 €, Financement de la commune : 20 544.13 € au total. **La participation de la commune reste inchangée.** Le conseil, à l'unanimité, accepte le plan de financement proposé par le Maire et l'autorise à signer l'avenant 1 à la convention financière conclue pour les travaux d'effacement Rue des Genêts

TRAVAUX Effacement des réseaux à Kerhornou-PROGRAMME 2017

Le conseil approuve à l'unanimité le plan d'enfouissement et le plan de financement des travaux : l'estimation des dépenses se monte à : Réseau B.T 124 595.13 € HT, réseau téléphonique (génie civil) 26 581.85 € HT, Soit un total de 15 1176.98 € H.T. Le financement s'établit comme suit : Financement du SDEF : 124 595.13 € - Financement de la commune : 0.00 € pour la basse tension, 31 898.22 € pour les télécommunications. Soit au total une participation de 31 898.22 €

Desserte BT, EP et FT lotissement « rue des Dahlias »

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de Desserte BT, EP et FT du lotissement « rue des Dahlias » : l'estimation des travaux se monte à : Réseau B.T 12 711,38 € HT, Eclairage Public 926,28 € HT, Réseau téléphonique (génie civil) 5 507,93 € HT, Soit un total de 19 145,59 € H.T. Le financement s'établit comme suit : Financement du SDEF 12 711,38 €, Financement de la commune : 00,00 € pour la basse tension, 926,28 € pour l'éclairage public, 6 609,52 € pour les télécommunications, soit au total une participation de 7 535,80 €

Bail avec Orange : modification suite à l'accueil de Free sur le pylône

Orange, dans le cadre de son activité d'opérateur de communications électroniques, a procédé pour l'exploitation de ces réseaux à l'implantation d'« Equipements Techniques » à la déchetterie, Kerveledan, Cohars 29810 PLOUMOGUER Référence cadastrale : Section : ZE - Parcelle : 90. La commune a conclu avec la société Orange France un bail en date du 27 Septembre 2005. Ce pylône accueillera prochainement l'opérateur Free dans le cadre de son déploiement de la 4G. Le conseil, à l'unanimité, approuve la signature de ce nouveau bail pour une durée de 12 ans reconductible, d'un montant de 3 100 € avec une réévaluation de 1 % par an.

Subvention du COS du Pays d'Iroise

Cette subvention est destinée à permettre le versement de prestations sociales au bénéfice des agents de la commune (Chèques vacances). Le conseil à l'unanimité accepte le versement de cette subvention.

Subvention pour la formation des bénévoles

Le conseil approuve à l'unanimité la participation du reste à charge des clubs sportifs dans le cadre de formations des bénévoles de clubs sportifs.

Subvention exceptionnelle

Le conseil approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle au club de tennis de table pour l'achat d'un équipement.

Ajout d'un tarif de restauration scolaire

Le conseil fixe, à l'unanimité, à 1.40 € le nouveau tarif au restaurant scolaire en cas de Projet d'Accueil Individualisé où l'enfant mange un repas apporté et non celui de la cantine. Ce tarif couvre les frais de personnel pour la surveillance et le service pendant le temps méridien.

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que pathologie chronique (asthme, par exemple), allergies, intolérance alimentaire.

Contrats d'adhésion à l'assurance statutaire et aux services de prévention et de Gestion de l'absentéisme proposés par le Centre De Gestion Du Finistère

Dossier présenté par Hervé QUINQUIS

La Commune assume la charge financière de la protection sociale de ses agents, notamment en cas de maladie professionnelle, accident de service, frais médicaux, maladie ordinaire, maladie de longue durée, longue maladie, grave maladie, temps partiel thérapeutique, maternité, adoption, décès.

Afin de se protéger contre les risques financiers inhérents à cette protection sociale, tout en bénéficiant d'avantages en terme de coût et de délai de remboursement, le CDG29 a souscrit un contrat-groupe d'assurances en vue de garantir les risques statutaires du personnel (agents affiliés à la CNRACL et agents IRCANTEC, titulaires ou non titulaires).

Le conseil décide à l'unanimité de conclure ce nouveau contrat à partir du 1er janvier 2018, pour une période de quatre ans. La cotisation est fixée à 4.59 % de la masse salariale (Hors Charges, NBI et RI) pour les agents CNRACL, avec une franchise de 30 j pour la Maladie Ordinaire et à 1.10 % pour les Ircantec (franchise 15j).

Conseil Municipal des Jeunes

Un conseil municipal d'enfants a été mis en place en 2015 pour un mandat de 2 ans. Ce CME a notamment apporté ses avis sur les projets communaux: aire multisports, de jeux...mais aussi participé à des actions citoyennes: commémorations, journée du 22 mai... Le conseil décide, à l'unanimité, de transformer le CME en Conseil Municipal Jeunes qui inclura des enfants de primaires, des collèges et des lycées. Le CMJ sera élu pour 2 ans, composé de 15 membres (lycéens, collégiens et primaires des Cours Moyens). Les élections auront lieu le samedi 21 octobre au matin en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur la rentrée avec 210 enfants dans les écoles et des effectifs dans les différents temps d'accueil périscolaire.

Les élus prennent également connaissance du lancement du Plan Local Intercommunal par la Communauté de Communes du Pays d'Iroise et du travail des élus dans le cadre de cette élaboration.

L'ensemble des lots du lotissement communal Kervella 2 est vendu ainsi que cinq des six maisons en location accession. Dans l'allée des Fuchsias, la moitié des quatre lots sont réservés.